



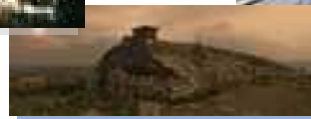
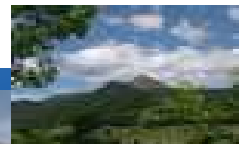
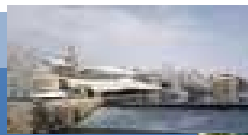
La lettre de l'État dans le Cantal



Lettre des Services de l'État n° 14 – mars/avril 2016



Le préfet met à l'honneur le TAG DE LA LAICITE, réalisé par les élèves des classes de 1^{ère} STI2D 1 et ST2S 1 et 2 du lycée Monnet-Mermoz d'Aurillac, dans le cadre du Prix laïcité organisée par l'Académie de Clermont-Ferrand.



SOMMAIRE

L'édito de Richard Vignon, préfet du Cantal.....p. 3

Zoom du mois : La semaine de l'industrie.....p. 4

L'actu des services de l'État.....p. 6

L'action des services de l'État pour soutenir l'agriculture

La procédure de déclaration d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) accessible en ligne

Promotion du volontariat des Sapeurs-Pompiers auprès des collégiens du département

Journée internationale des droits des femmes

Installation de l'intervenant social du Commissariat d'Aurillac

Cérémonie d'hommage à Pierre Francfort au lycée Émile Duclaux

Convention d'alerte par SMS des commerçants et professions exposés au risque de malveillance

Le schéma départemental de la coopération intercommunale arrêté par le préfet

Ce qui change au 1^{er} avril 2016

Retrouvez toute l'actualité des services de l'État dans le Cantal sur :



<https://www.facebook.com/pages/Préfet-du-Cantal/572798699423608>



www.cantal.gouv.fr

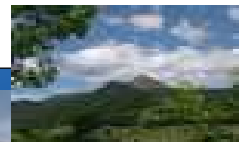
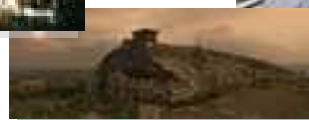
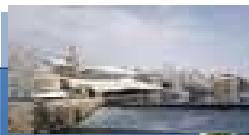


Directeur de la publication :
Richard VIGNON, préfet du Cantal

Comité de rédaction : bureau de la communication interministérielle de la préfecture du Cantal / réseau des référents communication des services de l'État

Réalisation / conception : Bureau de la communication interministérielle, préfecture du Cantal

Crédits images : Préfecture du Cantal



Editorial



Mesdames, Messieurs,

Ces dernières semaines, des évolutions significatives ont marqué la vie de nos territoires.

En matière économique, alors que la semaine de l'Industrie organisée partout en France du 14 au 20 mars a été l'occasion de valoriser le remarquable savoir-faire de nos entreprises cantalienne, le dispositif « Embauche PME » se déploie, avec près de 250 contrats signés à ce jour dans le département.



En matière agricole, l'évolution de la reconnaissance de la calamité sécheresse est de nature à améliorer la situation des exploitations en difficulté.

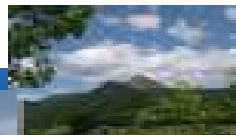
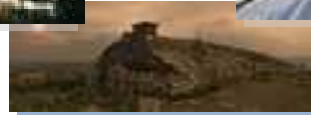
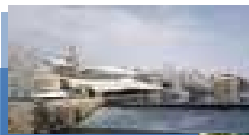
Le mois de mars a par ailleurs été ponctué de plusieurs temps forts en matière de cohésion sociale, avec notamment plusieurs actions organisées autour de la journée internationale des droits des femmes et de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.

Enfin, j'ai officialisé par arrêté préfectoral du 30 mars la création d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, correspondant à celui qui a été validé par la commission départementale de coopération intercommunale le 7 mars dernier.

Richard VIGNON



Préfet du Cantal



Zoom du mois : l'industrie dans le Cantal

La 6ème édition de la Semaine de l'industrie a été inaugurée dans le Cantal par Michel PROSIC, Secrétaire général de la préfecture du Cantal, à l'occasion de la la visite de l'entreprise Mécatheil à Lafeuillade-en-Vézère, en présence d'Olivier THEIL, gérant de l'entreprise, Maryline REMER, directrice académique des services de l'éducation nationale, et Bernard BOUNIOL, président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal.

Pour l'occasion, l'entreprise avait également ouvert ses portes à des élèves du lycée Monnet-Mermoz d'Aurillac en Bac Pro Maintenance équipements industriels, BAC STI 2D, BTS conception et réalisation de systèmes automatisés, ainsi qu' à des personnes intégrées dans le dispositif "Garantie Jeunes". L'occasion de susciter ou de confirmer des vocations dans le secteur industriel...



La semaine de l'industrie en bref



Depuis 2011, la Semaine de l'industrie permet chaque année au grand public d'aller à la rencontre des professionnels de l'Industrie. Elle a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre la 6ème édition de cette semaine du 14 au 20 mars 2016, placée sous le thème de l'Industrie du Futur, plus de 2600 événements ont été organisés partout en France.

Dans le Cantal, les services de l'État, la chambre de commerce et d'industrie, Pôle emploi et plusieurs entreprises du Cantal se sont mobilisées pour proposer différents événements qui ont permis, notamment aux jeunes et demandeurs d'emploi, de découvrir l'industrie et ses métiers.

Au programme : des visites d'entreprises, des sessions de recrutement organisées par Pôle Emploi, une table ronde relative aux besoins en formation des entreprises ou encore le lancement du campus des métiers de l'agroalimentaire.

L'industrie dans le Cantal

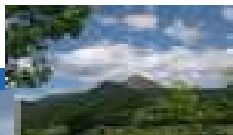
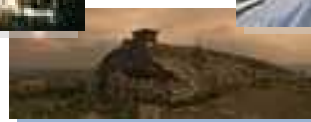
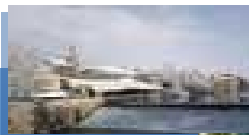
Le tissu industriel du Cantal compte environ 2.000 entreprises et 12.000 emplois. Peu spécialisé et peu dépendant de l'extérieur, il est moins soumis aux chocs des restructurations et des délocalisations.

Il compte des entreprises très performantes, notamment dans les domaines :

- de l'agro-alimentaire, avec près de 300 établissements,
- du bois et de l'ameublement,
- du textile et de l'habillement,
- de la plasturgie,
- de la chimie-pharmacie,
- du travail du verre,
- de la construction,
- des hautes technologies.

Près de 80% des entreprises comptent moins de 50 salariés. Les secteurs d'Aurillac et d'Ydes regroupent les 3/5èmes des emplois industriels du département.

La création de zones d'activité et de villages d'entreprises (zones de Tronquière à Aurillac et du Rozier-Coren à Saint-Flour) et le développement des technologies de l'information et de la communication accompagnent le développement de ces entreprises et leur installation ou maintien dans le Cantal.



Zoom du mois : l'industrie dans le Cantal

Le saviez-vous ? L'industrie, un secteur qui recrute !

D'ici 2020, l'industrie pourrait recruter entre 80 000 et 100 000 hommes et femmes par an, notamment pour rééquilibrer la pyramide des âges dans les entreprises. Pratiquement 20 % de ces nouveaux emplois concerneront des cadres.

L'industrie a donc besoin de jeunes talents, à tous les niveaux de qualification. Ces emplois requièrent une formation technique et technologique conjuguée avec de réelles aptitudes à l'innovation et au travail d'équipe, aptitudes essentielles dans les métiers de l'industrie.

Un important effort de développement de l'alternance et de l'apprentissage est à l'œuvre dans l'industrie : ces formations facilitent en effet l'insertion dans l'entreprise. Au moins 80 % des jeunes formés en alternance ou en apprentissage sont intégrés dans les entreprises qui les ont accueillis pendant leur formation. Ces formations « sur le terrain » combinant acquisition de compétences théoriques et de confrontation pratique avec les métiers et les réalités de l'entreprise couvrent une très large palette de qualification : CAP, BTS, Ingénieur.

L'industrie offre donc de véritables perspectives de recrutement, qui sont soutenues par une politique de l'emploi visant également à faciliter les embauches, à travers notamment le dispositif « Embauche PME ».



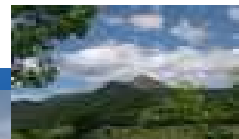
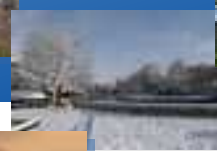
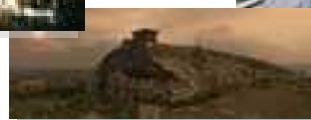
Visite de Cantal Salaisons à Aurillac



Visite du poste source ERDF à Mauriac



Visite de l'Atelier de Chaudronnerie du Cantal à Sansac-de-Marmiesse



L'actu des services de l'État

La situation de l'agriculture, au cœur des priorités des services de l'État dans le Cantal

Le poids du secteur agricole dans l'activité économique du département, son rôle en matière d'entretien des paysages, et les difficultés qu'il a traversé notamment en 2015, placent l'agriculture au cœur des préoccupations des services de l'État dans le Cantal. Tour d'horizon des dernières actualités en la matière.

➔ Pour tenir compte des difficultés liées aux prix du marché, le Gouvernement met en œuvre depuis juillet 2015 le **plan de soutien à l'élevage français (PSEF)**, qui s'articule autour de mesures de soutien, d'exonérations sociales et fiscales, et, de la restructuration de la dette.

Dans ce cadre, dans le département du Cantal, plus de 1000 exploitants bénéficient d'un allègement de charges pour un montant de 3,5 millions d'€, 1700 sont déjà bénéficiaires de prise en charge partielle des cotisations sociales pour un montant de 702 000 € et près de 2000 exploitants ont bénéficié de mesures fiscales pour plus d'un million d'€.

➔ Depuis l'apparition des premiers cas de **fièvre catarrhale ovine** en France en septembre 2015, les services de l'État dans le département se sont mobilisés, et, une campagne de vaccination a été déployée dès le samedi 26 septembre 2015 dans le Cantal.

Cette mise en œuvre rapide a permis aux exploitants cantaliens de remettre sur le marché leurs animaux dans les meilleurs délais. Depuis le 1^{er} mars 2016, une nouvelle campagne de vaccination est lancée qui doit permettre de vacciner plus de 100 000 animaux, le coût du vaccin continuant à être pris en charge par l'État.

➔ **La sécheresse de la fin du printemps et de l'été 2015 a obtenu la reconnaissance de calamité agricole** fin 2015, réévaluée le 16 mars 2016. Cette réévaluation a conduit à distinguer trois zones qui ont des pertes reconnues de 35 %, 45 % ou 55 %, soit un total de 221 communes dont les agriculteurs se verront verser une indemnisation. À cet égard, l'indemnisation totale s'établit pour le Cantal à hauteur de 14 millions d'euros.

Les services de l'État se sont mobilisés en l'occurrence afin que cette réévaluation puisse intervenir dans les meilleurs délais. De plus, l'arrêté de calamité agricole du 21 décembre 2015 a donné lieu à un dégrèvement sécheresse sur les taxes foncières d'un montant de plus de 2 millions d'euros pour 3500 exploitants. De nouveaux exploitants se verront accorder ce dégrèvement dans les semaines à venir en lien avec l'extension de la zone de reconnaissance.

➔ S'agissant de la **question des campagnols terrestres** et des dégâts causés aux prairies notamment, un comité scientifique a été mise en place le 10 mars 2016 sous l'autorité du préfet coordonnateur du Massif Central.

En attendant ces résultats à moyen terme, la lutte collective, notamment dans les zones actuellement moins touchées, est menée sous l'impulsion des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) qui assure la déclinaison et la coordination des actions à l'échelle de leur périmètre.



La procédure de déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement accessible en ligne

La dématérialisation de la procédure de déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement fait partie des mesures de simplification des démarches administratives. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, à la suite de la parution du décret n°2015-1614 du 9 décembre 2015.

Le déclarant peut ainsi effectuer sa télédéclaration en ligne sur www.service-public.fr.

Les procédures bénéficiant du téléservice sont les suivantes :

- la déclaration initiale,
- la déclaration de modification de l'installation,
- la déclaration du changement d'exploitant,
- la déclaration du bénéfice des droits acquis,
- la notification de cessation d'activité,
- la demande de modification des prescriptions applicables.

Une assistance aux utilisateurs a également été prévue. En effet, le déclarant peut adresser un message en ligne via le formulaire de contact :

www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

Les déclarations « papier », en utilisant obligatoirement les formulaires Cerfa homologués, sont encore possibles jusqu'au 31 décembre 2020.

Promotion du volontariat des Sapeurs-Pompiers auprès des collégiens du département

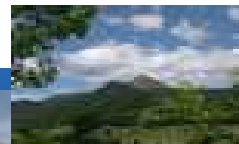
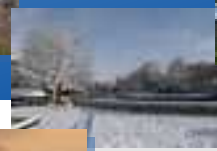
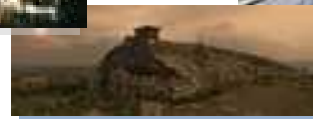
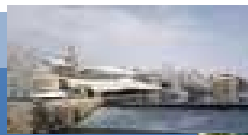
Afin de développer et pérenniser le volontariat chez les sapeurs-pompiers, des actions de sensibilisation destinées à faciliter l'accès des jeunes aux activités de sapeurs-pompiers sont organisées.

En effet, depuis l'an dernier, et dans le cadre de l'engagement national pour le volontariat sapeur-pompier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal va à la rencontre des élèves des 22 collèges du département.

L'objectif de cette démarche est de faire connaître l'organisation et les modalités de recrutement du SDIS. Ces modalités sont de deux ordres : à partir de 13 ans dans l'une des trois sections Jeunes Sapeur-Pompier du département, et, à partir de 16 ans en tant que sapeur-pompier volontaire au sein d'un centre d'incendie et de secours.

Face au succès de l'initiative, la sensibilisation des jeunes collégiens est reconduite pour la deuxième année.





Journée Internationale des droits des femmes

Plusieurs temps forts ont marqué le **8 mars 2016**, journée internationale des droits des femmes.

Présentation du film « femmes et agricultrices » en préfecture

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le film "femmes et agricultrices", porté par la fédération départementale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux, avec le soutien de la FDSEA du Cantal et des services de l'État (mission droit des femmes et DIRECCTE) a été présenté en préfecture.

A travers les témoignages de huit femmes agricultrices du Cantal, ce film évoque la place conquise par les femmes en agriculture et leur rôle de plus en plus important dans ce secteur.



En saluant l'initiative et l'engagement de ces femmes, ainsi que celui des Cultiv'atrices, venues présenter leur association, Richard VIGNON, préfet du Cantal a souligné combien le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes reste encore aujourd'hui une priorité pour notre société, en rappelant que si la mixité progresse notamment dans certains secteurs professionnels, des progrès sont encore à réaliser.

Temps d'échange autour de l'engagement des femmes dans la sphère publique

Un temps d'échange autour de l'engagement des femmes dans la sphère publique, animé par Laetitia GUILBAUD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, s'est déroulé en partenariat avec le cinéma Le Cristal à Aurillac à 20h15, avant la diffusion du film « Les Suffragettes » à 21 heures.

Devant une salle comble et attentive, Mme Nicole Loubeyre, Conseillère déléguée au centre social du Cap Blanc, Mme Marie-Hélène ROQUETTE, conseillère départementale et Mme Bernadette GINEZ, présidente de la CAF du Cantal, ont témoigné, avec passion et simplicité, de leur parcours et de leur expérience en tant que femmes engagées et en situation de responsabilité.

Leurs témoignages, ont permis de rappeler à la fois les progrès réalisés en matière d'égalité femme-homme, et ceux restant à accomplir.





Installation de l'intervenant social au Commissariat d'Aurillac

Mardi 22 mars, l'intervenant social au commissariat d'Aurillac, Claire CABRESPINE, a été officiellement installée dans ses fonctions en présence de Richard VIGNON, préfet du Cantal, Alexandre DESPORTE, directeur départemental de la sécurité publique, Pierre MATHONIER, maire d'Aurillac, Michel ROUSSY, maire d'Arpajon-sur-Cère et Gérard PRADAL, conseil communautaire de la CABA.



Recrutée en service civique par l'APAJ du Cantal (Association polyvalente d'actions judiciaires) avec le soutien du fonds interministériel de prévention de la délinquance, elle a pour mission de prendre en charge l'aspect social des situations auxquelles les policiers sont souvent confrontés.

L'intervenant social joue ainsi un rôle de premier accueil social, d'écoute et d'orientation pour des victimes souvent traumatisées. Ce poste permet une prise en charge globale des personnes reçues et leur orientation vers les services compétents (services sociaux des conseils généraux, centre communal d'action sociale, associations d'aide aux victimes, etc.). Ce dispositif contribue ainsi à améliorer l'accueil des victimes, à favoriser la prévention de la récidive et participe également de l'amélioration des relations police-population.

Cérémonie d'hommage à Pierre Francfort au lycée Émile Duclaux

Jeudi 24 mars 2016, une plaque rendant hommage à Pierre FRANCFORT, ancien élève du lycée Émile DUCLAUX d'Aurillac, mort en déportation le 23 juillet 1943, a été dévoilée dans l'établissement scolaire en présence de Richard VIGNON, préfet du Cantal, Maryline REMER, directrice académique des services de l'éducation nationale, Thérèse DELBAC, présidente de l'association des membres de l'ordre des palmes académiques et Robert GARRIGOUX, proche camarade de classe de Pierre FRANCFORT.

Cette cérémonie s'inscrivait dans la suite d'un projet pédagogique mené par des élèves du lycée, dans le cadre de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.



Le préfet a souligné l'importance de ce travail de mémoire qui permet de rendre hommage à toutes les victimes d'actes barbares, et qui doit nous engager chaque jour, à préserver les conditions qui nous permettent aujourd'hui de vivre dans un pays reposant sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.



Convention d'alerte par SMS des commerçants et professions exposés au risque de malveillance

Mardi 5 avril 2016, Richard VIGNON, préfet du Cantal, Bernard BOUNIOL, président de la chambre de commerce et d'industrie du Cantal, Alexandre DESPORTES, directeur départemental de la sécurité publique, Lieutenant-Colonel Emmanuel GUILLOU, commandant le groupement de gendarmerie départementale, ont signé une convention d'alerte par SMS des commerçants et professions exposés au risque de malveillance.

Concrètement, dès qu'un acte ou une tentative d'acte délinquant sont signalés aux forces de l'ordre dans un commerce, ces derniers, après une levée de doute, diffusent rapidement un message d'alerte par SMS aux commerçants adhérents au dispositif, pour les informer et les appeler à la plus grande vigilance.

Les établissements qui souhaitent participer à ce dispositif sont invités à se rapprocher de la CCI du Cantal, et à signaler ensuite leur adhésion par l'affichage d'un logo.

Cet outil de prévention, associé à un renforcement du partenariat entre les signataires, a déjà fait ses preuves dans 55 départements.



Le schéma départemental de la coopération intercommunale arrêté par le préfet



Suite à la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 7 mars 2016, le préfet du Cantal a pris le 30 mars 2016 un arrêté définissant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) prévoyait en effet que les SDCI devaient être arrêtés avant le 31 mars 2016.

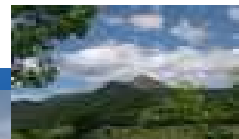
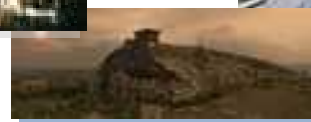
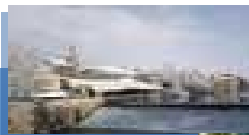
Pour rappel, le schéma validé par les élus qui siègent à la CDCI a acté le passage de 17 à 6 intercommunalités. Il intègre les deux amendements votés à la majorité qualifiée des 2/3 des membres de la CDCI : la commune de Montgreleix est rattachée à la communauté de communes

du Massif du Sancy dans le Puy de Dôme, et la commune de Lugarde est rattachée à la communauté de communes du Pays de Gentiane.

En adaptant l'organisation territoriale au nouveau paysage institutionnel (région Auvergne-Rhône-Alpes), cette nouvelle carte donnera aux intercommunalités la taille nécessaire pour porter des projets structurants en faveur de leurs territoires et de leurs habitants. Commence maintenant la période de mise en œuvre.

D'ici le 15 juin 2016, le préfet du Cantal transmettra des arrêtés de projet de périmètre aux présidents d'intercommunalités et aux maires des communes concernées, afin de recueillir l'avis des organes délibérants qui disposeront de 75 jours pour se prononcer. Sans délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable. Les arrêtés définitifs portant fusion des intercommunalités seront pris avant le 31 décembre 2016.

Pour faciliter le travail de fusion, l'État financera, sur demande des intercommunalités, les études préalables d'accompagnement nécessaires à une hauteur maximale de 80 %. De même, les services de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et les services de la préfecture seront en appui pour répondre à toute sollicitation dans les champs réglementaire, juridique, budgétaire ou fiscal.



#1erAvril

Ce qui change au 1er avril 2016



LA GARANTIE CONTRE LES IMPAYES DE PENSIONS ALIMENTAIRES (GIPA) EST GENERALISEE



LE PARCOURS IVG REMBOURSE A 100 %



AVEC LE PACTE DE RESPONSABILITE LES COTISATIONS PATRONALES SONT ALLEGEES

L'allègement des cotisations, qui concerne désormais 90 % des salariés, permet de baisser encore le coût du travail horaire pour soutenir la compétitivité de l'industrie française.



LE PRIX DU GAZ BAISSA EN MOYENNE DE 3,7 %



LA REVALORISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES SE POURSUIT

Profitez maintenant
du **Prêt à Taux Zéro.**
Et financez jusqu'à **40%**
de votre logement
sans payer d'intérêts.



Prêt
à Taux
Zéro%



Prêt
à Taux
Zéro%

C'est le moment
de devenir propriétaire

Partout en France, que vous achetiez un logement neuf ou ancien, le Prêt à Taux Zéro vous propose des durées de prêt pouvant s'étendre jusqu'à 25 ans ainsi que la possibilité de commencer à rembourser dans 5, 10 ou 15 ans. Un sérieux coup de pouce pour acheter son premier logement. Pourquoi attendre ?

Renseignez-vous vite : ptz.gouv.fr **0 806 120 120**
(service gratuit + prix appel)

